Saisine du Comité Social Territorial

IHTS

Collectivité : ……

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Prénom/Nom : ……

Adresse de la collectivité : ……

Tél : …….. Courriel : ……..

Date d'entrée en vigueur :

Cadre réservé au Centre de Gestion	
Avis du collège des représentants des élus ☐ Favorable ☐ Défavorable à la majorité ☐ Défavorable à l'unanimité ☐ Partagé ☐ Abstention	**Avis du collège des représentants du personnel** ☐ Favorable ☐ Défavorable à la majorité ☐ Défavorable à l'unanimité ☐ Partagé ☐ Abstention
Fait à AMIENS, le …… La Présidente du Comité Social Territorial Annick MARECHAL *Maire de Vauvillers*	

Fait à ……
Le ……

Cachet et signature de l'autorité territoriale

⚠ Si le collège des représentants du personnel donne un avis défavorable unanime sur cette question, elle fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du comité social territorial dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et excéder 30 jours.